



# Bilan annuel de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 - 2018

## FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »



Décembre 2018

# Sommaire

<b>Le mot de l'animateur .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis .....</b>	<b>4</b>
1.1) Présentation du multi-sites .....	4
1.2) Les missions de la structure porteuse .....	5
1.3) Le DOCOB et ses objectifs.....	5
<b>2. L'animation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis .....</b>	<b>7</b>
2.1) La gouvernance du site .....	7
2.2) La vie du site .....	7
2.3) Une nouvelle formation des partenaires.....	8
<b>3. Le régime d'incidences Natura 2000 .....</b>	<b>10</b>
3.1) Rappel de la réglementation .....	10
3.2) Focus sur la procédure dérogatoire.....	11
<b>4. Le suivi des espèces.....</b>	<b>14</b>
4.1) Protocoles et suivis .....	14
4.2) Des résultats selon le statut des espèces .....	14
<b>5. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB .....</b>	<b>21</b>
5.1) Les plans de gestion, kesako ? .....	21
5.2) Bilan de la mise en œuvre des contrats.....	21
5.3) Le Bois Saint-Martin en partie expertisée par l'Association des Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron .....	24
<b>6. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB.....</b>	<b>27</b>

## Le mot de l'animateur

La connaissance des espèces patrimoniales présentes sur le territoire départemental est indispensable pour prendre les mesures environnementales adéquates. Les données collectées ont permis, d'une part, de confirmer en 2006 la présence d'espèces d'oiseaux Natura 2000 in fine et d'autre part, de rendre compte de la dynamique de ses populations.

Ces données sont issues de plusieurs sources : des associations locales, des bureaux d'études missionnés mais aussi d'amateurs éclairés les « Observ'acteurs N2000 ». Depuis plus de deux ans, le Département a souhaité sensibiliser, former, des Observ'acteurs aux suivis des espèces patrimoniales ayant prévalu au classement afin d'augmenter la pression d'observations notamment sur les sites les moins documentés.

Des sorties, formations et suivis naturalistes avec les acteurs et futurs acteurs du territoire ont été organisés. Ces sessions ont pour but de former à la collecte de données mais aussi d'échanger sur les entités N2000 et leur gestion. Aujourd'hui, la contribution des Observ'acteurs à la connaissance du multi-sites est majeure avec plus de 50% des observations récoltées dans la base de données départementale (ODBU) !

La connaissance du site constitue la force de cet espace de nature en plein cœur de l'urbain. Elle permet à l'animateur de disposer de données homogènes sur l'ensemble du site et aux gestionnaires et propriétaires de mettre en place des contrats de restauration (subventions FEADER) particulièrement favorables aux espèces. Aussi, à titre d'exemple, le contrat 2017 « radeaux à sternes » a permis l'accueil de 5 couples de sternes en 2018 contre 1 couple avant sa mise en place. A termes, ces installations pourraient permettre la reproduction d'une colonie plus importante.

# 1. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

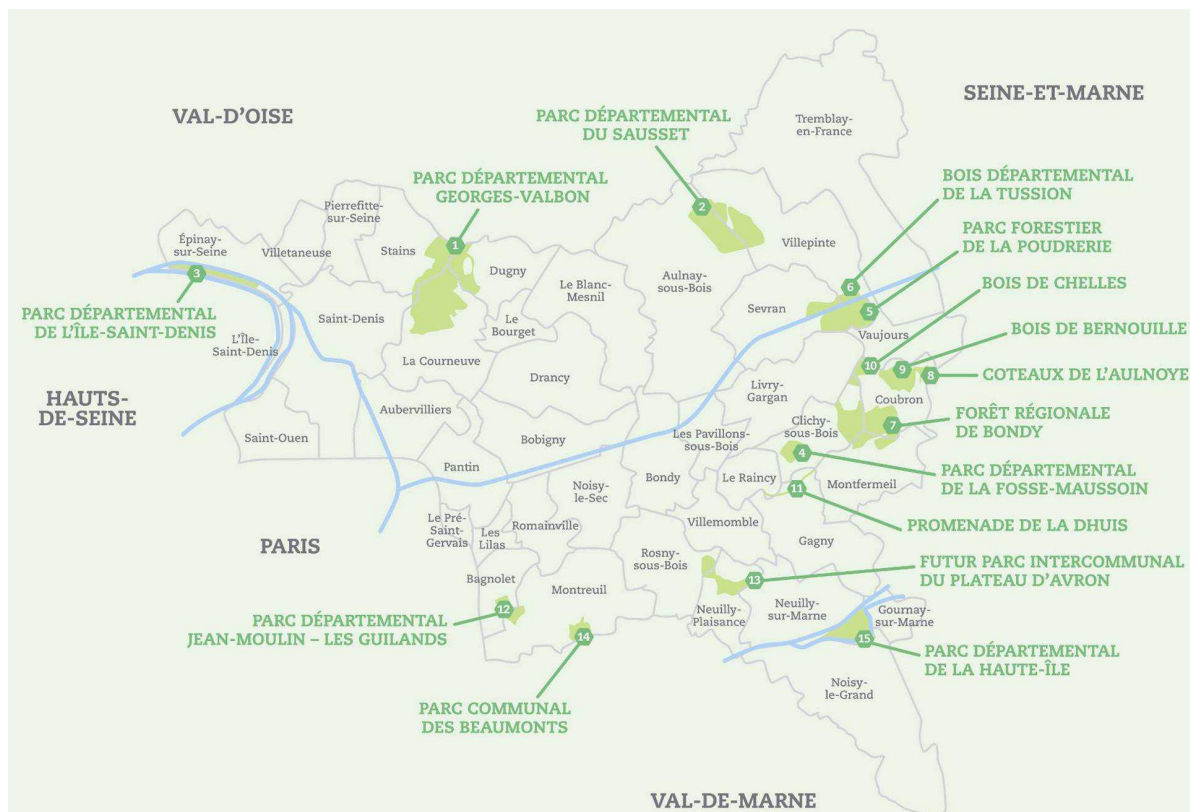
## 1.1) Présentation du multi-sites

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Seine-Saint-Denis créée en 2006 au titre de la Directive Oiseaux du réseau européen Natura 2000, s'étend sur 20 communes du département. Composée de 15 parcs et forêts, elle est principalement gérée par des organismes publics qui ont une parfaite connaissance du territoire et des enjeux du site.

12 espèces d'oiseaux patrimoniales ont permis le classement du site à l'initiative du Département, des associations locales et de l'Etat. Cette diversité d'oiseaux rares constitue une richesse exceptionnelle pour le territoire de Seine-Saint-Denis.

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis possède deux particularités qui en fait un site particulier:

- seul multisites en Europe entièrement en zone urbaine dense.
- 15 « entités » fonctionnent en réseau et sont l'expression même du rôle de la trame verte et bleue.



Les 15 entités du site "réseau" Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

## 1.2) Les missions de la structure porteuse

Le Document d'objectifs (DOCOB) constitue le document de référence d'un site Natura 2000. Il fixe les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces et habitats d'espèces ayant valu la désignation du site. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011. Le Département a ensuite été désigné structure animatrice et ceci depuis le 29 novembre 2011 (renouvellement tous les trois ans).

La Présidence du COPIL annuel est assurée par le Vice-président du Département en charge des questions relatives à l'écologie urbaine.

### Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »

Zone de Protection Spéciale FR 1112013

Février 2011



## 1.3) Le DOCOB et ses objectifs

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain dense. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil (nidification et/ou halte migratoire) avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait de la forte fréquentation, de nombreux projets d'urbanisation et d'un effort de prospection inégal.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif, avec :

d'une part, transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,

et d'autre part, d'accompagner les porteurs de projets notamment d'aménagement à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) afin au mieux d'éviter tout impact, voire de limiter les impacts potentiels négatifs des aménagements urbains sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à conserver voir améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

**ODD1 : « Améliorer la gestion en faveur des milieux et des oiseaux Natura 2000 »**

Visé à augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagements et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.

**ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »**

Environ 10 millions de visiteurs par an fréquentent les parcs ce qui est considérable. Cet équilibre entre accueil du public et biodiversité constitue un enjeu majeur pour le site.

**ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités »**

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour le développement des transports en commun et la construction de logements, deux enjeux majeurs pour le territoire. L'information des porteurs de projets est un enjeu primordial, pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités.

**ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »**

Le site Natura 2000 constitue une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces à tous les publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

## **2. L'animation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis**

### **2.1) La gouvernance du site**

#### **Le comité de pilotage : objet et composition**

Les Comités de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis permettent de réunir l'ensemble des membres (élus de communes dans l'assiette du périmètre N2000, représentants des structures publiques et privées partenaires, associations locales, etc) du Comité sous la Présidence de Monsieur Belaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement (cf. annexe 1: composition du copil).

Le COFIL annuel est une étape essentielle dans le suivi du site Natura 2000. Il a pour objet la présentation des missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions des années passées: « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

C'est un moment unique pour échanger sur l'état de conservation des espaces et sur les pratiques de gestion des différents gestionnaires du site, les nouvelles données ou les dossiers qui mériteraient plus d'attention.

Le COFIL permet enfin, tous les trois ans d'élire la structure porteuse et son président. En 2018, l'animation a été renouvelée en faveur du Département de Seine-Saint-Denis ?

### **2.2) La vie du site**

#### **Des échanges réguliers entre gestionnaires et avec les services de l'Etat**

Des échanges annuels avec les 6 gestionnaires publics (Département, Agence des espaces Verts, Est-Ensemble, Communes de Coubron, Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois) sont nécessaires. Ils permettent en effet de faire le point sur l'avancée des plans de gestion, sur le suivi des espèces Natura 2000 ainsi que sur leurs propositions de contrat Natura 2000. Ces réunions sont aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques ainsi que sur les projets d'urbanisation autour des entités.

Les échanges entre l'animateur et les services de l'Etat sont fréquents sur les questions de mise en œuvre du DOCOB, le suivi des contrats Natura 2000 et les études réglementaires (évaluation des incidences). La DRIEE est aussi conviée à l'ensemble des réunions des partenaires

(restitution d'études d'animation) et aux suivis des oiseaux organisés par l'animateur (suivis des Pics, suivi de la Bondrée apivore, etc).

### **Les campagnes d'inventaires sur le mutli-sites afin de rendre compte de l'évolution de l'état des espèces**

Les associations naturalistes locales (LPO, BneV, ANCA, Environnement 93, etc) sont associées pour définir le suivi des 12 oiseaux Natura 2000 à mener sur les parcs départementaux.

En parallèle, l'animateur du site Natura 2000 organise avec les gestionnaires, des campagnes complémentaires sur des sites peu prospectés et pour des espèces moins connues. Les discussions ont permis de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

### **Des études financées en partie par l'UE pour mieux connaître l'écologie des espèces du site**

Des études dites d'animation, car en partie financées par l'Union Européenne (FEADER), sont également présentées chaque année auprès des partenaires. Elles visent à mieux appréhender les sites d'habitats potentiels et sont menées avec l'objectif de mettre en œuvre des contrats de restauration.

Envisagée depuis 2018, l'actualisation du DOCOB consistera à mettre à niveau l'ensemble des cartes de territoires des espèces Natura 2000 en fonction des données les plus récentes, de modifier les statuts des espèces (ex: Blongios nain nicheur certain sur le parc départemental du Sausset), d'inclure de nouvelles actions éligibles au financement européen. Le prochain COPIL permettra au quorum d'apprécier le travail réalisé et de valider son actualisation. L'actualisation pourra faire l'objet d'une subvention FEADER.

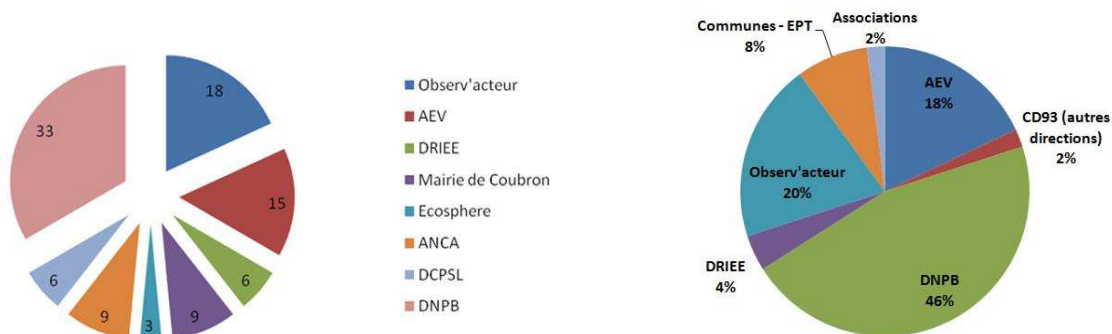
### **2.3) Une nouvelle formation des partenaires**

Depuis 2017, la structure animatrice propose des formations spécifiques aux espèces Natura 2000. Le format de ces formations en demi-journée d'observation sur le terrain évolue pour se diversifier (Observ'acteurs, agents gestionnaire ou animateur, particuliers, etc)

Le cycle de formation évolue chaque année : il s'est concentré en 2018 sur la fin de période d'envol des jeunes. Les sorties terrain était encadrées par un expert ornithologue et par l'animateur du site Natura 2000.



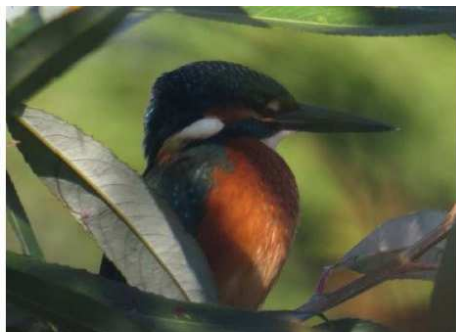
Limitée à 15 personnes par session, la formation a permis l'accueil de plus de 44 personnes en 2018 (contre 33 en 2017) dont 34 sont des agents en charge d'espaces verts. Notons que la part des Observ'acteurs reste relativement stable.



Origine des participants aux formations 2017 (à gauche) et 2018 (à droite)

Ces formations gratuites depuis leur création ont contribué à la récolte de près de 700 observations qui rejoignent la base de données départementale (ODBU) et serviront à une meilleure perception de la richesse patrimoniale et commune de certains sites non documentés.

Au-delà des observations, les participants ont pu appréhender les habitats d'espèces patrimoniales et mieux comprendre le rôle primordial de la gestion dans leur conservation.



Martin pêcheur : belle observation collégiale très près d'un observatoire sur le parc



Pour la reconnaissance rapide des oiseaux : une seule méthode : observer, se poser des questions, observer, se poser des questions, observer,...



Vache Bretonne pie noir regardant passer les naturalistes et gestionnaires. Les RIER sont trop loin. 2 chèvres également de race rustique sont présentes dans la pâture.

Rendez-vous l'année prochaine plus nombreux en personne et en observations !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur !

[Mehdi AZDOUD – [mazdoud@seinesaintdenis.fr](mailto:mazdoud@seinesaintdenis.fr)]

### 3. Le régime d'incidences Natura 2000

#### 3.1) Rappel de la réglementation

Tout projet, plan ou programme susceptibles d'avoir des impacts sur le site Natura 2000 est concerné par le dépôt d'un dossier des incidences. L'ensemble des cas sont recensés dans trois listes:

- Une liste nationale des documents de planification, projets, manifestations soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 - art R.414-19 du code de l'environnement
- Deux listes locales: - L.414-4-III-2° du Code de l'Environnement des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000

- L.414-4-IV du Code de l'Environnement des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000, ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distinctes de Natura 2000.

Ces trois dernières années, plus de soixante projets ont ainsi fait l'objet d'une procédure réglementaire Natura 2000. Parmi eux, on note trois cas:

- Les manifestations sportives ou culturelles de faible importance qui sont ancrées dans l'objectif du DOCOB d'accueil et de sensibilisation des publics. Le porteur de projet doit alors prendre attache avec l'animateur et remplir un formulaire d'évaluation préliminaire.
- Les projets aux abords du site Natura 2000 sont soumis à une évaluation des incidences complète comprenant des inventaires restreints sur zone notamment sur les périmètres très prospectés (cas des parcs départementaux). La prise de contact de l'animateur en amont du projet est nécessaire pour une présentation exhaustive. Celui-ci pourra également vous donner des pistes pour une meilleure prise en compte des éléments réglementaires.
- Les projets sur le site Natura 2000 sont soumis à une évaluation des incidences complète comprenant obligatoirement des inventaires sur le cycle complet des espèces Natura 2000 (1 an de prospection) et des études des habitats présents. Dans le cas d'incidences notables sur les espèces ou habitats d'espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000, le document réglementaire est transmis à l'Union Européenne par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Dans tous les cas, la prise de contact avec l'animateur est fortement conseillée afin de faciliter la bonne réalisation du projet dans les délais impartis.

### 3.2) Focus sur la procédure dérogatoire

La présence d'un site Natura 2000 n'exclut pas la réalisation de projets d'aménagement si seulement ils sont compatibles avec les enjeux de conservation inscrits dans le DOCOB. Lorsqu'une évaluation des incidences conclut toutefois sur des impacts significatifs sur les espèces ou leurs habitats, mais que l'on se situe dans le cadre d'un intérêt majeur (condition 1), qu'il n'y a pas d'alternatives au choix du site (condition 2), et enfin, que le porteur de projets prévoit des mesures compensatoires (condition 3), la procédure dérogatoire peut être enclenchée.

La procédure dérogatoire est une démarche à part qui nécessitera entre autres l'implication du Ministère de la Transition écologique et solidaire et au moins l'information de la Commission Européenne (cas des sites Natura 2000 en ZPS). En s'engageant dans cette voie, il est nécessaire de compter entre 1 et 3 ans de procédures supplémentaires en fonction de la complexité et des risques du projet.

Ainsi, la procédure dérogatoire s'adresse aux projets d'envergure dont les capacités et les marges de manœuvre sont suffisantes.

Pour plus d'informations :

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_relative\\_a\\_la\\_procedure\\_derogatoire\\_Natura\\_2000.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_relative_a_la_procedure_derogatoire_Natura_2000.pdf)

## Récapitulatif des incidences

Evaluation incidences	2017	2018
<b>Sur le site</b>	Crosscountry en Forêt Régionale de Bondy Festival à Georges-Valbon Salon international du Bourget Canalisation Garges-Epinay Passerelle Haute-Ile Intervention ANCA Plateau d'Avron Ville Vie Vacances Forêt Régionale de Bondy Plan de gestion du parc départemental de la Haute-Ile	Parc du plateau d'Avron Rénovation de site historique - Poudrerie Course d'orientation - VVV- UNSS93 – Forêt Régionale de Bondy Canalisation Garges-Epinay Parc Georges-Valbon
<b>Hors du site</b>	ZAC Ecofluvial Ile-Saint-Denis SGP ligne 15, 16, 17 ORCOD IN Jeux Olympiques et Paralympique	Voies SNCF Bois Saint-Martin SGP ligne 16 ORCOD IN Jeux Olympiques et Paralympiques

Les documents ressources sont disponibles:

- Listes°:

- Nationale:

[http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/R414-19\\_ListeNationale\\_cle79e11d.pdf](http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/R414-19_ListeNationale_cle79e11d.pdf)

- Locale 1:

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP93\\_EIN1ere\\_liste\\_310811\\_cle1f1421.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP93_EIN1ere_liste_310811_cle1f1421.pdf)

- Locale 2:

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete\\_prefectoral\\_Seine-Saint-Denis\\_liste\\_locale\\_2\\_Natura\\_2000\\_cle017498.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_prefectoral_Seine-Saint-Denis_liste_locale_2_Natura_2000_cle017498.pdf)

- Formulaire préliminaire d'évaluation des incidences:

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire\\_preliminaire\\_EIN2000\\_Edition\\_dec\\_2015.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire_preliminaire_EIN2000_Edition_dec_2015.pdf)

- Informations complémentaires:

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-evaluation-des-a1140.html>

## 4. Le suivi des espèces

### 4.1) Protocoles et suivis

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est largement suivi chaque année par différents acteurs du territoire. Dans le DOCOB, il est inscrit comme action forte :S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats ». Tout est ainsi mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Tout d'abord, le Département réalise des suivis annuels dans ses parcs grâce à une convention financière avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) .Cette association réalise des suivis annuels pendant la période de reproduction et celle d'hivernage selon un protocole standardisé. Cette expertise permet un suivi de l'évolution des populations d'oiseaux sur le territoire.

En complément de ces passages, de nouvelles expertises propres à certaines espèces du site Natura 2000 (Blongios nain par exemple) sont réalisées depuis 2015. Elles ont pour objectif de suivre les contrats de restauration dans le cadre de l'animation du site.

Par ailleurs, plus localement des associations réalisent des suivis de l'avifaune. C'est le cas par exemple des naturalistes de l'association Beaumont Nature en Ville dont la connaissance remonte aux années 80. Bien que non standardisé, le suivi permet d'avoir une idée assez claire sur l'évolution des populations sur ces territoires.

Enfin, l'animateur organise depuis 2016 des sessions de suivis des espèces forestières (Pic noir, Pic mar et Bondrée apivore) sur les grands massifs boisés du département. Ces campagnes visent à homogénéiser notre connaissance du territoire. Pour se faire, il fait appel aux partenaires publics (AEV, MNHN, ....) et à des étudiants préparant le Brevet de Techniciens Supérieurs en Gestion et Protection de la Nature (le Cours Diderot à Paris).

### 4.2) Des résultats selon le statut des espèces

#### Les nicheurs



Part des Blongios séquano dans la population d'Ile-de-France

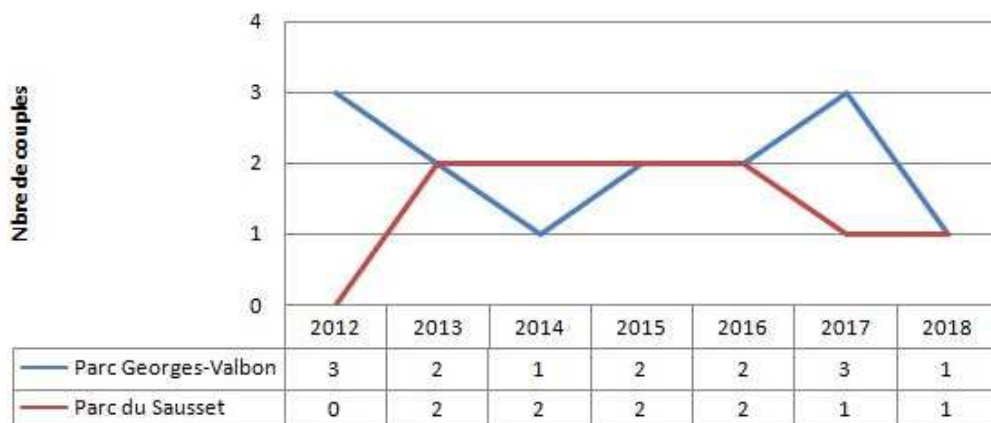


#### Blongios nain

Le Blongios nain, espèce phare du site se trouve dans une situation plutôt favorable.

En effet, il est nicheur depuis plusieurs années sur deux bastions (parc du Sausset et parc Georges-Valbon). On compte en moyenne 2 couples et 1 à 3 juvéniles par an et par parc. Les travaux engagés dans le cadre de contrat Natura 2000 renforcent son expansion à plus large échelle. L'espèce est ainsi observée de temps en temps au parc départemental de la Haute-Ile et en Forêt régionale de Bondy. C'est le cas en 2018 où un jeune de l'année a été observé dans une roselière de la Haute-Ile. La population séquano-dionysienne de Blongios représente en moyenne 20 % des effectifs nicheurs régionaux.

### Potentiel nicheur du Blongios nain



#### Part des Sternes de SSD dans la population d'Ile-de-France

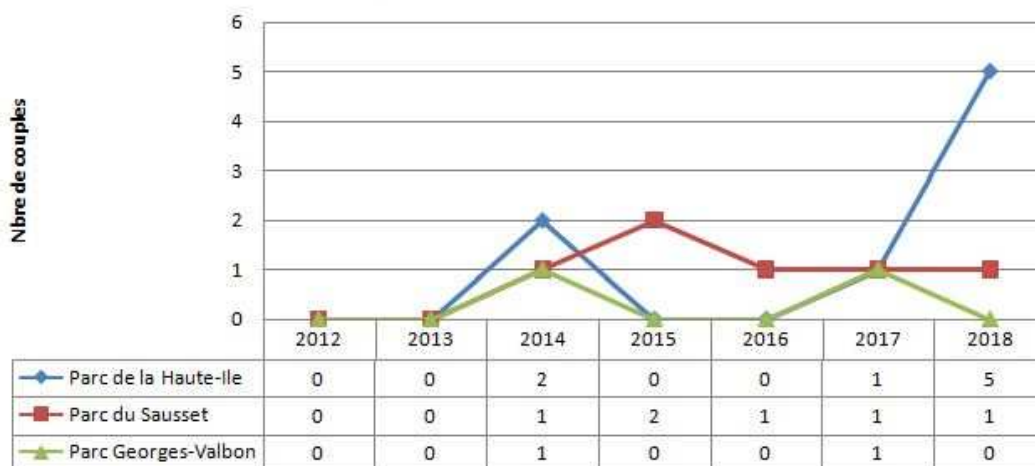


#### Sterne pierregarin

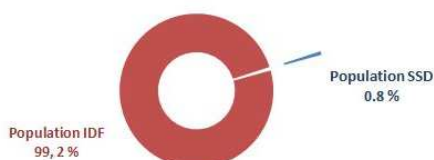
La Sterne pierregarin voit sa population nicheuse sur le site augmenter grâce à la présence de radeaux sur les plans d'eau. Ce dispositif permet à l'espèce de

s'affranchir des risques de prédation ou de la submersion des nichées par une montée des eaux et sécurise ainsi la phase de reproduction. Au parc de la Haute-Ile, le contrat Natura 2000 de l'année 2017 a ainsi, permis la réussite de la nidification à 5 reprises. Une bonne nouvelle pour cette espèce ! A l'échelle Ile-de-France, la Sterne pierregarin du site de Seine-Saint-Denis est encore peu représentée (2 % de la population régionale) mais devrait être plus visible dans les années à venir. Théoriquement, les plateformes installées au parc de la Haute-Ile pourraient accueillir plus de 15 couples chacune.

## Potentiel nicheur de la Sterne pierregarin



### Part des Pics noir de SSD dans la population d'Ile-de-France



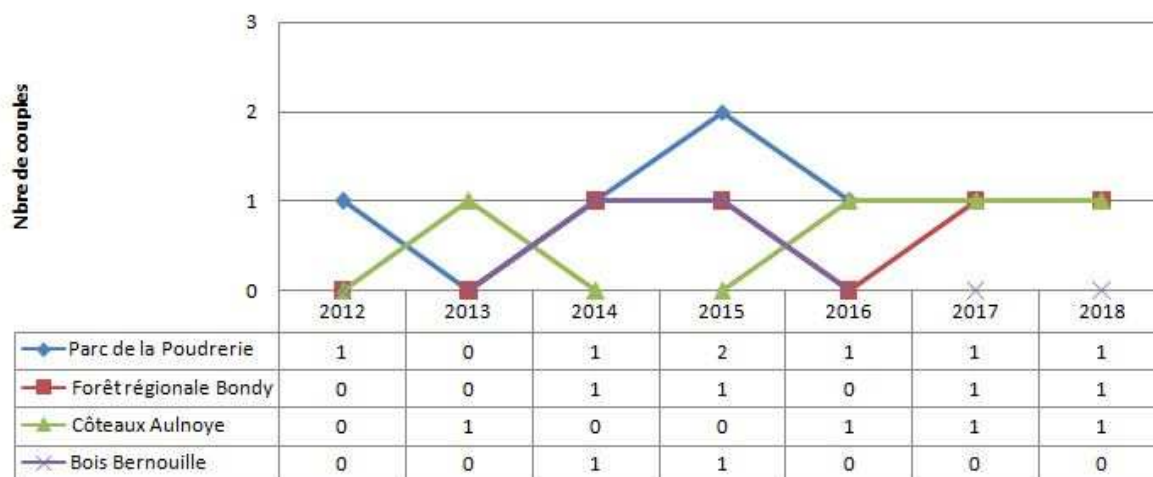
### Pic noir

Le Pic noir est en progression en France et en Région Ile-de-France. La population en Seine-Saint-Denis est limitée par le peu de boisement répondant à son écologie

(boisement mûre de 200 à 400 ha). Cependant, 3 couples ont été confirmés présents sur le site Natura 2000 en 2018. En effet, l'étude menée avec des étudiants de BTS Gestion et Protection de la Nature a permis de mettre en lumière leur présence dans 3 entités différentes (parc forestier de la Poudrerie, forêt régionale de Bondy et coteaux de l'Aulnoye) et aux mêmes moments. En 2017, le suivi des pics n'avait pas permis de confirmer cette hypothèse.

On estime à plus de 350 couples la population d'Ile-de-France qui se localisent dans les grands massifs forestiers anciens (forêt de Fontainebleau, forêt de Rambouillet, etc).

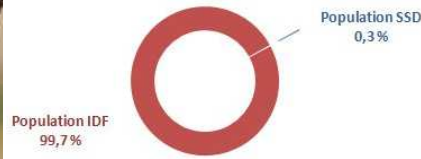
## Potentiel nicheur du Pic noir







Part des Pics mar de SSD dans la population d'Ile-de-France



### Pic mar

La population de Pic mar tout comme celle du Pic noir est en accroissement. En témoignent les individus qui sont observés dans des boisements de petites tailles

en recherche de territoire (parc de la Fosse Maussoin, lisière du parc de la Haute-Ile, Parc Georges-Valbon, etc). Contrairement au Pic noir, le Pic mar évolue en effet sur un territoire plutôt restreint. Le site de Seine-Saint-Denis apparaît plus attractif pour l'espèce et est à considérer comme un objectif dans la gestion sylvicole (conservation d'îlots de vieillissement et d'essences cibles). On estime aujourd'hui la population présente en Seine-Saint-Denis à 6 couples par an. Cette population de Seine-Saint-Denis reste faible comparée à celle d'Ile-de-France. Elle ne représente que 0.3 % des effectifs nicheurs régionaux.

### Potentiel nicheur du Pic mar



Part des Bondrées de SSD dans la population d'Ile-de-France



### Bondrée apivore

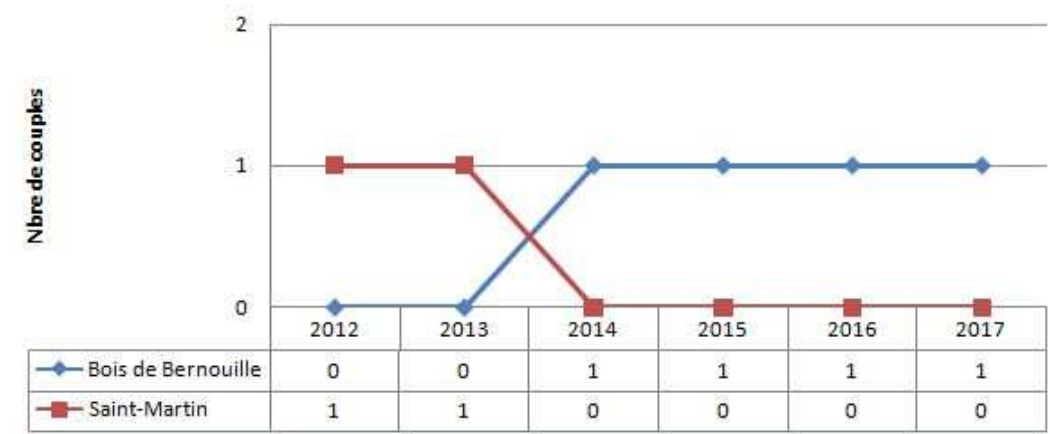
Le territoire de la Bondrée apivore est connu en Seine-Saint-Denis depuis 2011. Suite au suivi annuel, un couple de Bondrée apivore est toujours

observé sur le périmètre du Bois de Bernouille et des Coteaux de l'Aulnoye. L'aire (nid) du rapace, prospectée plusieurs fois en hiver (absence de couvert végétal), est néanmoins introuvable du fait de la forte densité (espace entre les arbres) de ce boisement non géré.

Un couple nicheur est probable également au Bois Saint-Martin au vu des observations récentes de l'espèce sur place ainsi que d'un biotope qui lui est favorable.

La Bondrée apivore reste peu présente en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une espèce fortement dépendante d'une mosaïque de milieux ouverts et forestiers. La population territoriale ne représente que 1 % de la population régionale. Néanmoins, elle est observée régulièrement en migration active (survol) sur le parc départemental du Sausset, le parc Georges-Valbon ou au parc des Beaumonts.

### Potentiel nicheur de la Bondrée apivore



### Les hivernants

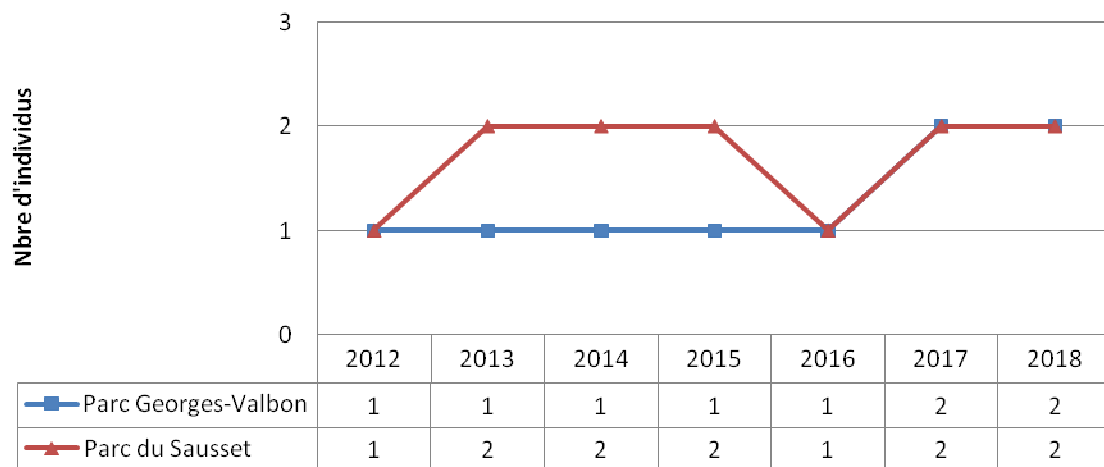


#### Butor étoilé

Comme son homologue nicheur en Seine-Saint-Denis (le Blongios nain), le Butor étoilé vient hiverner dans deux entités du site Natura 2000 : le parc du Sausset et le parc Georges-Valbon. Il y trouve des roselières suffisamment étendues et une alimentation abondante. Il n'est pas impossible de l'apercevoir en début de période estivale tant les conditions sont intéressantes. La population varie entre 1 et 2 individus par parc.

Malheureusement, en 2018, un individu a été retrouvé mort au parc départemental Georges-Valbon. Seules les ailes ont été retrouvées par un observateur. La cause de la mort n'est pas connue.

## Population de Butor étoilé

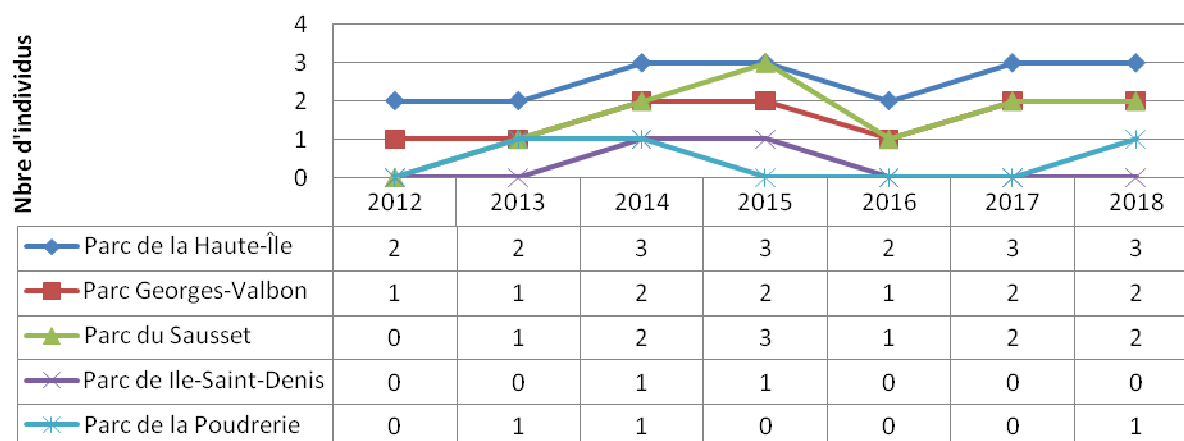


## Martin-pêcheur d'Europe

Bien que non nicheur sur le site Natura 2000, le Martin-pêcheur d'Europe est régulièrement observé tout au long de l'année et dans plusieurs entités : les parcs départementaux du Sausset, Georges-Valbon, Ile-Saint-Denis, Haute-Ile, Poudrerie ainsi qu'en forêt régionale de Bondy et au parc des Beaumonts. C'est une espèce présente mais très discrète sur son lieu de nidification. En 2018, le parc du Sausset a mis en œuvre un contrat de restauration le concernant visant à lui faciliter son installation. Un suivi de ces actions sera réalisé.

En 2018, le parc du Sausset a mis en œuvre un contrat de restauration le concernant visant à lui faciliter son installation. Un suivi de ces actions sera réalisé.

## Population de Martin-pêcheur d'Europe



## Les migrateurs

Plusieurs entités du site Natura 2000 constituent des sites majeurs à l'échelle de l'Île de France pour l'observation de la migration (notamment les parcs du Sausset, Georges-Valbon et des Beaumonts). Ainsi, chaque année, il est possible d'observer certaines espèces patrimoniales en vol (Busard Cendré ou Saint-Martin, etc). D'autres comme le Hibou des Marais, la Pie-grièche écorcheur ou la Gorge-bleue à miroir effectuent encore des haltes migratoires de façon irrégulière. C'est le cas de le Pie-grièche écorcheur au Plateau d'Avron en 2016 par exemple.

La plupart de ces espèces est inféodée aux milieux ouverts et peu fréquentés c'est-à-dire concrètement moins de 20 % du site Natura 2000. De plus, les populations régionales sont déjà très faibles. Il est donc nécessaire d'encourager une conservation de ces espaces ouverts ou semi-ouverts. C'est le cas avec le travail de plusieurs gestionnaires qui valorise la pratique d'écopâturage. Le site urbain ne remplacera pas l'environnement naturel mais il pourrait donner un coup de pouce à ces espèces fragiles.



## **5. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB**

### **5.1) Les plans de gestion, kesako ?**

Une des actions prioritaires du Docob est la constitution de plans de gestion pour chacune des entités. En effet, l'idée est de créer une unité de gestion à l'échelle du site représenté par cet outil. C'est pourquoi dès 2011, le Département de la Seine-Saint-Denis en tant que structure animatrice du site Natura 2000 s'est engagé dans la conception d'un document d'aide à la rédaction de plan de gestion. Le document disponible sur le site [<https://parcsinfo.seinesaintdenis.fr/>], décrit les quatre étapes :

- Les inventaires les plus complets possible (ensemble des taxons probables) qui permettent de dresser un état initial du site.
- Le diagnostic aussi bien écologique que socio-économique.
- Les enjeux et objectifs issus du diagnostic et qui permettent de définir une orientation pour la gestion. A noter que les objectifs du DOCOB sont à retrouver dans cette partie également.
- La stratégie et le plan d'actions qui recensent les fiches actions, le calendrier de mise en œuvre et la budgétisation.

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier différents enjeux : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc.

Pour les premiers plans de gestion comme celui du parc départemental du Sausset et celui de Jean-Moulin\_Les Guilands, il est déjà l'heure de les évaluer à mi-parcours. Cette phase est aussi essentielle que la conception même du plan puisqu'elle permet de le réajuster au fil de l'eau. Il est recherché dans ce travail une meilleure fonctionnalité du plan.

### **5.2) Bilan de la mise en œuvre des contrats**

#### **Osiris, le logiciel d'instruction des dossiers de subvention**

Depuis 2014, la France s'est engagée sur un nouveau programme du Fond Européen agricole de développement rural. Contrairement à l'ancien FEADER où l'Etat était seul gestionnaire de ces

fonds, c'est aujourd'hui la Région qui pilote le versement avec l'appui de l'Etat qui reste service instructeur des dossiers contractuels. Pour ce faire, Etat et Région ont développé des outils d'analyse et de suivi (OSIRIS). Or, ce logiciel très complexe ne favorise pas le traitement des données et occasionne de nombreux retards dans le paiement des contrats. Il faut ainsi compter à minima 2 ans pour être remboursé des études ou travaux engagés. Néanmoins, les services de l'Etat et la Région se sont engagés pour les deux dernières années de programmation à trouver une organisation plus fonctionnelle aux problèmes rencontrés.

## Retours sur deux contrats de restauration

- Contrat 2017

En 2017 étaient installés deux nouveaux radeaux à Sternes de 42 m<sup>2</sup> sur deux bassins du parc départemental de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne. Après seulement un an de mise en place, l'opération a porté ses fruits. En effet, le nombre de couples nicheurs a été multiplié par 5. La réussite des couvais est aussi une bonne nouvelle suite aux échecs répétitifs. Par ailleurs, les radeaux ont été retravaillés pour limiter la concurrence avec les autres espèces (Bernaches, Cormorans, etc). Le système de grillage semi-rigide fonctionne bien et empêche les petits de tomber dans l'eau. Il est probable que ces radeaux soient encore plus exploités l'année prochaine. Espérons-le !

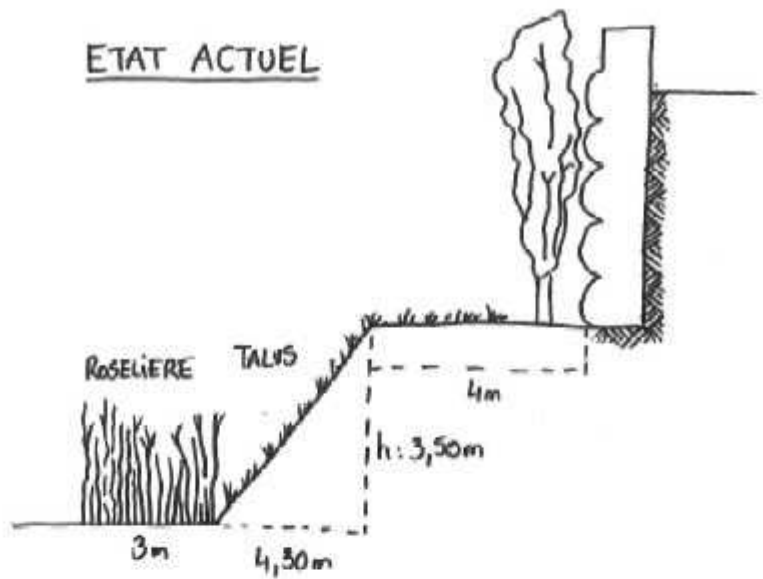
L'opération a coûté **35 000 € HT** dont 50 % est subventionnée par le FEADER et 50 % en autofinancement.

- Contrat 2018

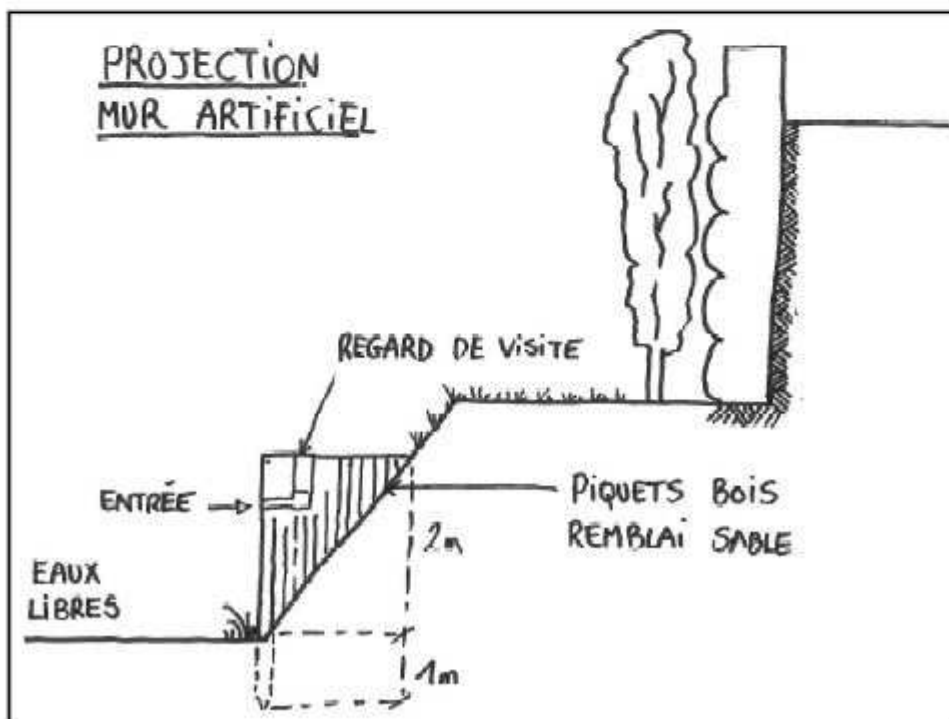


Pour l'année 2018, un seul contrat de restauration a été proposé. Il a concerné l'établissement d'une zone de nidification pour le Martin-pêcheur d'Europe non nicheur sur le site. Lors du bilan précédent, une étude avait été menée pour évaluer le potentiel de plusieurs entités. En se basant sur ce travail, le gestionnaire du parc départemental du Sausset et l'animateur ont pu monter un contrat en faveur de l'espèce.

Le projet a consisté à mettre en œuvre un mur artificiel de 5 mètres de longueur de façade derrière lequel viendra se déposer 6 nichoirs artificiels à martin-pêcheur. Le « caisson en bois » sera remblayé pour partie avec du sable, hormis les 30 cm de surface à remblayer avec de la terre végétale (en stock sur le parc).



→ Projection projet

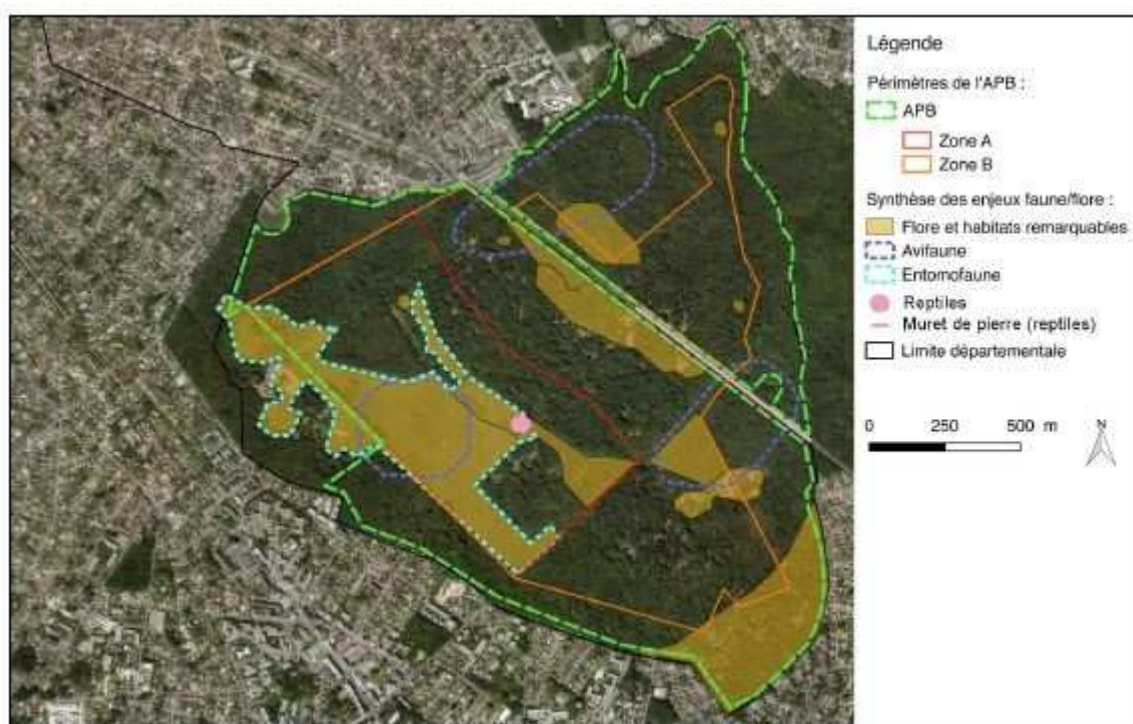


*Schéma des travaux réalisés au parc départemental du Sausset*

L'opération a coûté **33 284,25 € HT** dont 50 % est subventionnée par le FEADER et 50 % en autofinancement.

### 5.3) Le Bois Saint-Martin en partie expertisée par l'Association des Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron

Le Bois Saint-Martin est un boisement en partie privé de 280 ha qui se situe à Noisy-le-Grand. Ce site classé en ENS, ZNIEFF (type 1 et 2) et APPB (arrêté préfectoral de protection de biotope), se décompose d'un grand massif boisé mûre ainsi que d'espaces de prairies et de milieux humides forestiers. Le site est aussi identifié comme un réservoir de biodiversité dans le SRCE. L'étude expérimentale lancée en 2016 sur les déplacements des espèces patrimoniales de Seine-Saint-Denis met en valeur l'intérêt de ce maillon indispensable. Cette année, l'Association des Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA) s'est lancée dans l'expertise de cet espace méconnu.



Les différents protocoles mis en œuvre, ont permis de révéler la présence de nombreuses espèces patrimoniales remarquables. Ces dernières sont des espèces ou des habitats d'intérêts communautaires.



Laie et ses marcassins (P. Amiard, 2018), brocard (O. Hépiégne, 2014) et renard (A. Thellier 2018)



On retrouve notamment parmi elles, certaines du site de Seine-Saint-Denis : la Bondrée apivore (nicheur potentiel), le Pic noir (nicheur certain) et le Pic mar (nicheur certain). L'opportunité d'étendre à terme le périmètre Natura 2000 à cet espace est à étudier. Au vu de sa localisation, sa richesse et sa taille, l'association l'imagine en 16<sup>ème</sup> entité du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.



Sur l'avifaune, l'étude n'est pas exhaustive et mériterait d'être affinée. Il ne serait pas étonnant au vue de la taille et la diversité des milieux d'y trouver des espèces non connues à l'échelle départementale. Plusieurs nouvelles espèces d'autres taxons ont déjà été découvertes dans la propriété notamment des papillons de nuit.

D'après Amiard P., Dehalleux A., Kort E., Thellier A., Lantz A. et van den Brink S., 2018. Inventaires floristiques et faunistiques du Bois Saint-Martin 2017-2018. ANCA Nouvelles 56, 16 pages.



## 6. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	2018 - 2019
A1 : Animation du DOCOB	forte	COPIE annuel
		Rédaction contrats Natura 2000
A2 : accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	forte	Diffusion du livret de formation – Natura 2000
		En fonction des révisions PLU
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et amélioration des connectivités	faible	Diffusion de document sur la TVB
G1 : mise en place des plans de gestion pour chaque entité	forte	Phase 1 et 2 du plan de gestion Ile-Saint-Denis
		Phase 3 du plan de gestion de la Haute-Ile
G2 amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	forte	Projets de contrats Natura 2000
		Etude d'opportunité sur les bassins de rétention départementaux
G4 favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	modérée	Ilot de vieillissement et de sénescence

G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	modérée	Entretien par écopâturage et fauche
G6 Développement des écotones et de leurs qualités	faible	
G7 : lutte contre les espèces envahissantes	modérée	Entretien courant dans les parcs – entretien du contrat N2000 au Vallon écologique
S1 : suivi des espèces annexe 1	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO
		Suivi des espèces forestières et des milieux ouverts avec nos partenaires (ANCA, AEV, DRIEE, étudiants, etc)
F1 : organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	modérée	Journée découverte des entités avec les gestionnaires Formation et sensibilisation des éco-gardes et plus largement des agents.
C1 : communication et sensibilisation	forte	Exposition au parc du Sausset
		Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette

